RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

BNTRA

BUREAU de NORMALISATION des TRANSPORTS, des ROUTES et de leurs AMÉNAGEMENTS
par délégation d'AFNOR

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Sourdun, le 27 juin 2023

Objet : **Participation à la normalisation volontaire dans le domaine des équipements de la route**

Madame, Monsieur les Elu(e)s locaux,
Agent(e)s des collectivités territoriales en charge du réseau routier

Le Bureau de Normalisation des Transports, des Routes et de leurs Aménagements (BNTRA)[1] et le Syndicat des Equipements de la Route (SER) souhaitent vous interpeller par ce courrier sur les enjeux de la participation des collectivités territoriales, que vous représentez, aux travaux normatifs et aux nombreux bénéfices de celle-ci.

Élaborée par consensus par et pour les acteurs économiques et les bénéficiaires, la norme volontaire est un **cadre de référence** qui vise à fournir des lignes directrices, des prescriptions techniques ou qualitatives pour des produits, services ou pratiques **au service de l'intérêt général**.

Principales bénéficiaires des produits normalisés dans le domaine des équipements de la route en tant que maitres d'ouvrages des infrastructures qui les reçoivent, nous faisons le constat que les collectivités territoriales sont pourtant peu représentées au sein des commissions de normalisation (CN) dédiées :

- CN DRR « Dispositifs de Retenue Routiers »,
- CN SH « Signalisation Horizontale »,
- CN SRV « Signalisation Verticale »,
- CN EA « Ecrans anti-bruit »
- CN IRMA « Infrastructures routières et mobilités automatisées »,
- CN CAND « Candélabres »,
- CN D2RT « Données routières et régulation du trafic » *(sujets à l'interface avec le domaine des ITS)*.

Pourtant, les bénéfices qu'une collectivité territoriale peut attendre en mandatant ses agents au sein des commissions de normalisation du BNTRA sont nombreux : **optimisation des dépenses par la définition des produits et services répondant à ses besoins, meilleure maitrise des règles de l'art lors de la rédaction de ses marchés, développement de l'expertise de ses agents.**

En concertation avec les représentants de ses commissions de normalisation, le comité de pilotage de la stratégie du BNTRA a donc décidé d'engager une **démarche de sensibilisation des collectivités territoriales** à ses travaux. **Ce courrier ainsi que la plaquette en pièce jointe y participent.** Cette démarche s'inscrit dans la continuité d'une mesure forte déjà prise par le BNTRA, en 2021, pour favoriser la participation des collectivités territoriales à ses travaux, **exonérant ces dernières de droit de siège pour participer aux commissions de normalisation.**

[1] Le BNTRA est un bureau de normalisation sectoriel qui agit par délégation d'AFNOR. Il est porté par le Cerema, centre d'expertise dont la gouvernance est partagée entre l'Etat et les collectivités. Plus d'informations sur : bit.ly/3GSrXFC

Enfin, précisons que, conscientes de la nécessité d'optimiser le temps et les dépenses associés à leurs travaux, les commissions de normalisation du BNTRA ont largement adopté l'usage de la visioconférence ces dernières années, alternant et combinant le présentiel et le distanciel, pour le confort de leurs membres. En moyenne, une commission de normalisation se réunit entre 1 et 4 fois par an.

Sachez également que des participations « test » aux commissions de normalisation de votre choix peuvent être mises en place pour vos agents sur simple demande. L'équipe du BNTRA sera heureuse de vous accompagner dans cette démarche (contact : bntra@cerema.fr).

Dans l'espoir que les éléments présentés auront su vous éveiller votre intérêt, le BNTRA et le SER se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout complément utile.

Veuillez recevoir Madame, Monsieur nos salutations distinguées.

Pour le SER

Julien Vick

Délégué général

SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Pour le BNTRA

Jonathan Gerthoffert

Directeur par intérim

BNTRA par délégation d'AFNOR

PJ : Plaquette de présentation des travaux du BNTRA